

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

60^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 15 juin 2010 à 19 h 30, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

Madame Nathalie Blais	Madame Nathalie Savard
Madame Josée Bouchard	Madame Roxanne Thibeault
Madame Sylvie Charest	Madame Manon Tremblay
Madame Nathalie Côté	Madame Marie-Claude Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Edith Vaillancourt
Monsieur Alain Gauthier	Madame Andrée Verreault
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Annie Larouche	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Danielle Munger	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Monsieur Eric Renaud	
Monsieur Serge Renaud	

Absence : Madame Audrey Jean, commissaire.

Sont également présents : Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour : Acceptation

CC100615-01 Sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout suivant :

4.10 Motion de félicitations

1.2 Procès-verbaux/dispense de lecture et acceptation

CC100615-02 Sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 18 mai

2010 (57^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

CC100615-03

Sur proposition de madame Nancy Verreault, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 31 mai 2010 (58^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

1.3 Procès-verbal/dépôt

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 mai 2010 (56^e réunion) est déposé.

2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

3.1 Rapport annuel 2008-2009

Le rapport annuel 2008-2009 est à l'ordre du jour de la séance du conseil des commissaires conformément l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin de le présenter à la population. Un avis public de cette présentation a été publié dans le journal Le Lac-Saint-Jean le (NON)

Aucun public n'étant présent à la séance, aucune présentation n'a été faite.

3.2 Plan stratégique 2010-2015 : projet

Le projet du plan stratégique 2010-2015 est à l'ordre du jour de la séance du conseil des commissaires conformément l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin de le présenter à la population. Un avis public de cette présentation a été publié dans le journal Le Lac-Saint-Jean le 2 juin 2010.

Aucun public n'étant présent à la séance, aucune présentation n'a été faite.

4. OBJETS DE DÉCISIONS

4.1 Plan d'effectifs : personnel professionnel

Considérant l'analyse faite par le Service des ressources humaines et les Services éducatifs avec l'ensemble des directions d'établissement et de service au niveau des ressources professionnelles;

Considérant qu'une consultation a été menée auprès des représentants du personnel professionnel, tel que le prévoit la convention collective des professionnels;

Considérant que le plan d'effectifs proposé prévoit un ajout de 1.5 postes et ce, malgré une diminution de la clientèle;

Considérant l'analyse faite par la commission de service des ressources humaines lors de sa réunion tenue le 8 juin dernier;

CC100615-04

En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2010-2011, tel que déposé.

4.2 Transport scolaire : contrats

Contrats de transport scolaire

Considérant que les contrats qui nous lient avec les transporteurs scolaires viennent à échéance en juin 2010;

Considérant les divers enjeux identifiés par la Commission scolaire, dont ceux reliés à la sécurité et au respect des politiques et règlements de la Commission scolaire;

Considérant la nécessité de respecter l'encadrement budgétaire de la Commission scolaire;

Considérant la nécessité de maintenir une équité entre les transporteurs, la viabilité des entreprises de transport et le maintien d'un partenariat avec les transporteurs;

Considérant l'importance d'établir un prix de base unique pour chaque catégorie de véhicule à contrat;

Considérant l'importance de maintenir des services de qualité en affectant les conducteurs avant le début de l'année scolaire;

Considérant que la sécurité des élèves est une priorité pour nos transporteurs;

Considérant le projet de l'entente à intervenir entre la Commission scolaire et chacun des transporteurs soumis au conseil des commissaires pour approbation;

Considérant que le projet d'entente est d'une durée de quatre ans avec l'obligation pour les parties de procéder, avant la fin de la deuxième année (2011-2012), à l'équilibre des revenus et dépenses pour les deux années subséquentes;

Considérant que le comité consultatif a été rencontré et que celui-ci a accueilli de façon très favorable les modalités utilisées pour l'octroi des contrats;

CC100615-05

En conséquence, sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter le projet d'entente à intervenir avec les transporteurs scolaires, d'une durée de quatre ans à compter de l'année scolaire 2010-2011, conditionnellement à l'obligation par les parties de procéder avant la fin de la deuxième année (2011-2012), à l'équilibre des revenus et dépenses pour les deux années subséquentes;
- de mandater madame Roxanne Thibaut, présidente et madame Guylaine Dubé, directrice des Services éducatifs (jeunes et adultes), pour signer les contrats avec les transporteurs scolaires pour et au nom de la Commission scolaire, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Contrat de berline adaptée

Considérant que la Commission scolaire doit offrir un transport par berline adaptée afin de répondre aux besoins d'une élève;

Considérant qu'un appel d'offres a été fait auprès de l'ensemble de nos transporteurs pour un contrat de berline adaptée d'une durée d'un an;

Considérant que l'ajout d'une berline adaptée correspond à une dépense d'environ 25 000 \$ annuellement;

Considérant que 2 offres ont été soumises mais que seulement une offre était conforme aux conditions établies dans l'appel d'offres;

Considérant que le comité consultatif de transport a été rencontré et que celui-ci a accueilli de façon très favorable les modalités d'octroi de ce contrat;

CC100615-06

En conséquence, sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'offre du Groupe Autocar Jeannois (filiale 9151-2111 Québec Inc.) pour le service de berline adaptée;
- de conclure un contrat d'un an (2010-2011) pour la berline adaptée selon les tarifs négociés et que monsieur Éric Blackburn, directeur général et madame Guylaine Dubé, directrice des Services éducatifs (jeunes et adultes) soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Commission scolaire ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.3 Règlement de délégation de pouvoirs R-10 : amendement

Considérant que plusieurs travaux importants doivent être réalisés pendant la période estivale dans les divers établissements de la Commission scolaire;

Considérant que l'octroi des contrats en lien avec ces travaux ne pourra se faire lors des séances du conseil des commissaires du mois de juin 2010;

Considérant qu'il est opportun de confier au directeur général le pouvoir d'octroyer ces contrats pour que les travaux débutent sans retard et perturbent le moins possible les activités éducatives au début de la prochaine année scolaire;

CC100615-07

En conséquence, sur proposition de madame Josée Bouchard, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 2010-2 modifiant le Règlement R-10 concernant les fonctions et pouvoirs délégués et reconnus au directeur général, tel que déposé.

4.4 Gestion de la pandémie de grippe A (H1N1) : demande de remboursement au gouvernement

Considérant la situation de pandémie de grippe H1N1 vécue au courant de l'automne 2009 sur l'ensemble du territoire de la province de Québec;

Considérant que les commissions scolaires du Québec ont contribué à la campagne de prévention et à la gestion des opérations reliées à la pandémie de grippe H1N1;

Considérant les coûts supplémentaires engagés en rémunération et les frais de fonctionnement encourus par les commissions scolaires, dans le contexte de cette pandémie de grippe;

Considérant la situation financière précaire de plusieurs commissions scolaires et des obligations qu'elles doivent assumer en lien avec l'ensemble des services offerts aux élèves;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a demandé à tous les ministères et organismes de comptabiliser les coûts relatifs à ce dossier;

CC100615-08

En conséquence, sur proposition de madame Danielle Munger, il est résolu à l'unanimité :

- de demander au gouvernement du Québec et plus particulièrement à madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de rembourser à l'ensemble des commissions scolaires du Québec les coûts supplémentaires engagés en rémunération et les frais de fonctionnement encourus dans le contexte de la pandémie de grippe H1N1, et ce, afin que toutes les sommes octroyées aux commissions scolaires soient utilisées pour dispenser les services offerts aux élèves de son territoire;
- que copie de cette résolution soit acheminée à la ministre et au directeur général du financement et de l'équipement de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, à l'ensemble des députés de la région et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

4.5 Parcelle de terrain de la rue Moreau : échange

Considérant la demande du propriétaire du terrain de la rue Moreau, voisin du terrain de la Commission scolaire;

Considérant qu'une partie du mur de soutènement de la Commission scolaire empiète sur le terrain du demandeur et qu'une partie du garage du demandeur empiète sur le terrain de la Commission scolaire;

Considérant qu'il est opportun pour les deux parties de légaliser la situation;

CC100615-09

En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Blais, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'échange de parcelles du terrain situées sur la rue Moreau (cadastre 2 480 932);
- d'autoriser la signature des documents par madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et informatiques, et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.6 Entente spécifique forêt et bois : adhésion et contribution financière

Considérant que dans le préambule de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (loi 57), le gouvernement du Québec met en évidence l'importance de l'éducation et de l'information en introduisant le considérant suivant : « Considérant l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec en sensibilisant la population à cet égard afin qu'elle contribue à l'aménagement durable des forêts et à leur gestion. »

Considérant que la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean mentionne dans sa résolution (CRÉ-CA-17-12-09/7.4) adressée à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, son désir d'amorcer le processus de négociation d'une entente spécifique de régionalisation permettant la poursuite du plan d'action « Forêt et bois, une culture à retrouver » par l'Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

Considérant que le projet « Forêt et bois, une culture à retrouver » visant à informer, éduquer et sensibiliser les Saguenéens, les Jeannois et les Montagnais du Lac St-Jean sur les enjeux reliés aux activités forestières est déjà bien amorcé, qu'il a donné des résultats probants et mesurés (20 000 jeunes du primaire et 6 000 jeunes du secondaire rencontrés durant l'année scolaire 2009-2010 par des activités adaptées au programme scolaire) et qu'il est nécessaire que les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation soient soutenues d'une manière durable;

Considérant que le personnel de l'Association forestière Saguenay – Lac-St-Jean, fondée en 1942, possède une expertise en éducation, en information et sensibilisation concernant le milieu forestier et qu'il est important de stabiliser cette organisation afin de garder l'expertise développée dans notre région ;

Considérant que dans la région du Saguenay – Lac-St-Jean, la forêt est le principal moteur économique avec près de 250 industries et entreprises reliées à la forêt et œuvrant directement à l'aménagement, à la récolte et à la transformation de la ressource forestière et générant 11 500 emplois directs;

CC100615-10

En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il résolu à l'unanimité :

- que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean adhère à l'Entente spécifique de régionalisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean en contribuant financièrement pour un montant maximal de 5 000 \$ visant la poursuite du plan d'action «Forêt et bois, une culture à retrouver» par l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

- que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Commission scolaire ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.7 Plan triennal des investissements

Considérant l'élaboration du plan triennal des investissements 2010-2013 incluant les projets d'investissements à réaliser dans le cadre des mesures Amélioration et transformation des immeubles, Maintien des bâtiments et Résorption du déficit;

Considérant que la Commission scolaire doit établir les projets à soumettre au Ministère dans le cadre des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien pour l'année 2010-2011;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles et informatiques;

CC100615-11

En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Blais, il est résolu à l'unanimité:

- d'approuver le plan triennal des investissements 2010-2013;
- d'approuver les projets de la mesure Maintien des bâtiments pour l'année 2010-2011;
- d'approuver les projets de la mesure Résorption du déficit d'entretien pour l'année 2010-2011.

4.8 Projet de loi no 100 – Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

Considérant le dépôt du Projet de loi no 100 – Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette par le gouvernement du Québec le 12 mai dernier ;

Considérant que les commissions scolaires sont des gouvernements locaux et autonomes et qu'elles sont régies par un conseil des commissaires qui a pour fonction, notamment, d'adopter ses prévisions budgétaires fondées sur l'élaboration des besoins précis de la population qu'elle dessert ;

Considérant que les commissions scolaires sont administrées par des commissaires élus au suffrage universel, ce qui leur donne pleine légitimité pour exercer leur discrétion dans l'exercice de la gestion budgétaire ;

Considérant que les réductions de dépenses demandées en vertu du Projet de loi no 100 à l'égard de la formation, de la publicité et des frais de déplacement concernent notamment des montants consacrés à la formation et aux déplacements de nos enseignants, professionnels et autres personnels en service aux établissements ;

Considérant que les coupures exigées concernent également des investissements en publicité visant à valoriser l'école publique, minimiser le transfert d'élèves vers l'école privée et faire la promotion de la formation professionnelle et des autres services éducatifs de notre réseau public d'éducation ;

Considérant les obligations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, notamment de rendre compte à la population et de tenir des séances publiques d'information ;

Considérant les contraintes budgétaires du gouvernement du Québec et la nécessité de retrouver l'équilibre budgétaire du Québec ;

Considérant qu'il est impératif que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean conserve son autonomie à l'égard des moyens à prendre pour maintenir son propre équilibre budgétaire ;

Considérant que le taux de coût de gestion des commissions scolaires est en moyenne de 5,5 % ;

Considérant que ce taux peut être comparé avantageusement à celui de n'importe quel autre organisme privé ou public ;

Considérant les nombreuses redditions de compte budgétaire auxquelles la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean doit se soumettre tant envers sa population qu'envers le gouvernement du Québec ;

CC100615-12

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :

- de dénoncer le contenu du Projet de loi no 100 - Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette ;
- de réaffirmer l'autonomie des commissions scolaires relativement à leur gestion des ressources financières ;

- de demander au gouvernement du Québec d'établir le niveau global de subvention aux commissions scolaires sans toutefois dicter les modalités de réduction des dépenses, lesquelles relèvent uniquement des commissions scolaires qui doivent rendre compte annuellement à la population de leur gestion financière.

4.9 Rapport du vérificateur général du Québec sur les commissions scolaire

Considérant le Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome I – Chapitre 2 : Frais d'administration des commissions scolaires ;

Considérant les déclarations publiques faites par le vérificateur général du Québec lors de la sortie de son rapport ;

Considérant que le vérificateur général du Québec affirme, par ses déclarations que les commissions scolaires ne font pas d'analyse comparative des coûts de gestion entre elles ;

Considérant qu'il est faux d'affirmer que de telles analyses n'existent pas ;

Considérant la mission de la Commission scolaire d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement ;

Considérant que la Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique*, au développement social, culturel et économique de sa région ;

Considérant que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean effectue des analyses comparatives de ses coûts de gestion avec les autres commissions scolaires, et ce, depuis de nombreuses années ;

Considérant que le taux de coût de gestion des commissions scolaires est en moyenne de 5,5 % et qu'il est d'ordre de 4,5 % à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean ;

Considérant que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean a mis sur pied des mesures de vérification interne visant à maintenir l'efficience et l'efficacité depuis de nombreuses années ;

Considérant que ce taux peut être comparé avantageusement à celui de n'importe quel autre organisme privé ou public ;

Considérant que ce taux de coût de gestion représentait 12,2 % dans les municipalités du Québec en 2007 ;

Considérant les obligations administratives sans cesse croissantes auxquelles font face toutes les commissions scolaires depuis plusieurs années, notamment :

- Le nouveau régime pédagogique ;
- Le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ;
- Les redditions de comptes multiples ;
- La vérification des antécédents judiciaires ;
- La convention de partenariat ;
- Les conventions de gestion et de réussite éducative ;
- L'accroissement substantiel du nombre et de la fréquentation des services de garde ;
- La gestion des travaux d'infrastructures ;

Considérant que le nombre de commissions scolaires est passé de 1 927 en 1948, à 284 en 1972-1973, à 156 en 1996-1997 et, finalement, à 72, dont 60 francophones, depuis 1998 ;

Considérant qu'il existe toujours 1 300 municipalités sur le territoire du Québec ;

CC100615-13

En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

- de dénoncer la Rapport du vérificateur général sur les frais d'administration des commissions scolaires et les déclarations du vérificateur général du Québec, dans un contexte où le taux des coûts de gestion de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est avantageusement comparable à n'importe quel autre organisme privé ou public ;
- de demander à la Direction générale de communiquer cette position de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean à la population ;
- d'envoyer une copie de la présente résolution à toutes les autres commissions scolaires, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec ainsi qu'à tous les députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

4.10 Motion de félicitations

CC100615-14

Sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Danysa Tremblay-Savard, élève de l'école Curé-Hébert, pour avoir remporté 2 médailles d'or dans le cadre du concours régional d'athlétisme tenu à la Polyvalente d'Arvida le 9 juin dernier soit une médaille à la course 100 mètres et une deuxième médaille au 400 mètres.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. INFORMATION

7.1 Organisation des services éducatifs

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, dépose un document faisant état de l'organisation des services éducatifs aux jeunes du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2010-2011. Ce document présente, pour chaque école, les services éducatifs dispensés, les services accessibles à l'ensemble des élèves de la Commission scolaire, le personnel en soutien aux élèves ainsi que les programmes et concentrations.

7.2 Services de soutien aux élèves : documents

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, dépose des documents décrivant certains services offerts aux élèves de la Commission scolaire présentant des difficultés, soit :

- service de soutien aux élèves présentant des troubles graves du comportement;
- service de soutien aux élèves présentant des troubles s'apparentant à la psychopathologie;
- programmes : Pacte et Défi;
- projet « Dérogation 15-16 ans »;
- parcours de formation axée sur l'emploi FPT/CFER-FMS;
- services Répét au secondaire;
- centre de jour

7.3 Comité consultatif EHDAA

Madame Roxanne Thibeault, présidente, présente la lettre du comité consultatif EHDAA adressée à la direction des Services éducatifs concernant la répartition des ressources et l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le comité a accepté à l'unanimité l'organisation scolaire 2010-2011 telle que présentée.

7.4 Location de véhicules

Madame Roxanne Thibeault informe les membres du conseil des commissaires que le contrat de service pour la location de véhicules de courte durée a été renouvelé avec Entreprise pour l'année 2010-2011.

7.5 Rentrée scolaire 2010-2011 : communication aux parents

Madame Roxanne Thibeault, présidente, informe les membres du conseil des commissaires de la démarche mise en place pour la communication aux parents à l'occasion de la rentrée scolaire 2010-2011.

Chaque école acheminera une communication écrite aux parents à la fin juin comprenant le bulletin de fin d'année, l'information concernant les examens de reprise au secondaire ainsi que tous les renseignements pertinents pour la prochaine année scolaire. Cet envoi comprendra aussi un document d'information pour le transport scolaire.

Les lettres et documents transmis par les écoles seront regroupés dans un onglet « Rentrée scolaire » sur notre site Internet.

De plus, une publicité paraîtra dans le journal Le Lac-Saint-Jean rappelant certains renseignements généraux comme la date de la rentrée scolaire.

7.6 Calendrier 2010-2011 des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif

Un calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif pour l'année scolaire 2010-2011 est remis aux membres du conseil du conseil des commissaires.

7.7 Session de reprise d'examens

Madame Roxanne Thibeault, présidente, présente le calendrier de la session de reprise d'examens du mois d'août 2010 pour les élèves du secondaire.

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne qu'un appel sera fait aux parents concernés afin de s'assurer de la présence des élèves inscrits à la session de reprise.

7.8 Activité de la rentrée du personnel

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, demande aux membres du conseil des commissaires de noter à leur agenda que l'activité de la rentrée du personnel se tiendra le 26 août en après-midi.

7.9 Rappel : séance plénière du 17 juin 2010 et séance extraordinaire du 21 juin 2010

Un rappel est fait aux membres du conseil des commissaires concernant la réunion plénière du 17 juin prochain et la séance extraordinaire du 21 juin 2010.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC100615-15 La séance est levée à 20 h 40 sur proposition de madame Manon Tremblay, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications